

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 30 septembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 28, 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2015

2015 DASCO 74 Subventions (15.000 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la Ville dans le 19^e arrondissement et conventions avec 2 associations.

**Mmes Alexandra CORDEBARD et Colombe BROSSEL,
rapporteuses.**

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L. 2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 15 septembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à diverses associations au titre de la Politique de la Ville ;

Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement, en date du 14 septembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6^e Commission, et par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 3^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association de la Fondation Etudiante pour la Ville, 26 bis rue de Château Landon (10^e) (19603) dossier n° 2015_03141 pour une action intitulée « Accompagnement vers la lecture ». Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention correspondante.

Article 2 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Cafezoïde, 92 bis quai de la Loire (19^e) (14445) dossier n° 2015_02126 pour une action intitulée « Le facteur des enfants : le bien-être à l'école ». Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention correspondante.

Article 3 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Editions Safrat Lire c'est Partir, 63 boulevard de la Gribelette 91390 Morsang-sur-Orge (182356) dossier n° 2015_03184 pour une action intitulée « Ateliers autour du livre jeunesse – quartier Flandre ».

Article 4 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Entr Aide, 53 rue de l'ourcq escalier W (19e) (24621) dossier n° 2015_03189 pour une action intitulée « Quartier de BD ».

Article 5 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Korhom, 76 rue du Faubourg Saint-Denis (10e) (47682) dossier n° 2015_03220 pour une action intitulée « Les P'tits Déj' Citoyens : ateliers participatifs d'éveil à la citoyenneté ».

Article 6 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association la Voie de la Lune, 132 Boulevard Sérurier (19e) (12970) dossier n° 2015_03233 pour une action intitulée « Lectures plurielles : coin lecture/écriture pour enfants de 6 à 13 ans avec implication des familles ».

Article 7 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association les Petits Riens, 15 rue des Fêtes (19e) (19464) dossier n° 2015_03310 pour une action intitulée « Implantation dans le nouveau quartier Nord-Est ».

Article 8 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Postures, 5 Passage Dieu (20e) (19272) dossier n° 2015_03342 pour une action intitulée « Projet Jeunes Pages Flandre ».

Article 9 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Proquartet, 9 rue Geoffroy l'Asnier (4e) (13128) dossier n° 2015_03350 pour une action intitulée « Paris19/Un quatuor à l'école : voyage autour du monde ».

Article 10 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Raconte-nous ton histoire, 6 rue Bichat (10e) (8565) dossier n° 2015_03356 pour une action intitulée « Rêve d'égalité des chances ».

Article 11 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Vivre ensemble à Maroc-Tanger, 26 rue du Maroc (19e) (15949) dossier n° 2015_03377 pour une action intitulée « Activités périscolaires : accompagnement scolaire – sorties culturelles-danse samba ».

Article 12 : La dépense correspondante d'un montant de 15.000 euros sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 213, ligne VF80002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2015.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO